

Attribution du nombre de parts à partir du 1^{er} janvier 2025

	NOMBRE DE PARTS	JUSTIFICATIFS A TRANSMETTRE
Foyer	1 part / personne (plafonnement à 5 parts)	
Naissance	Naissance année N facturée année N+1	Acte de naissance ou copie du livret de famille
Enfant en garde alternée 1 semaine sur 2	0,5 part / enfant	Attestation de jugement ou jugement de divorce
Enfant en garde majoritaire chez un des parents	1 part / enfant	Attestation de jugement ou jugement de divorce
Famille d'accueil	1 part / enfant	Attestation d'hébergement
Enfant étudiant locataire (dont doctorat)	Dégrèvement de la part	Contrat de location et dernière quittance de loyer
Enfant étudiant en internat ou en pension	1 part	
Résidence secondaire et/ou en indivision	2 parts	
Résidence en travaux ou vacante dont local commercial Logement indigne ou insalubre	1 part	Justificatif de domicile Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) Arrêté d'indignité ou d'insalubrité Attestation motivée de vacance du logement délivrée par la commune
Mairie Centre technique municipal Centre de loisirs* et MJC*	<p>Selon le nombre d'habitants de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 : 1 part 501 à 1000 : 2 parts 1001 à 3000 : 4 parts 3001 et + : 6 parts <p>Facturation directement à l'association si les locaux sont dédiés exclusivement à l'activité MJC</p>	
Salle communale* Gymnase	<p>Selon la capacité d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> -50 : 1 part 51 à 200 : 3 parts 201 à 400 : 6 parts 401 et + : 9 parts 	
Bibliothèque*, médiathèque*, Cinéma Organismes publics (ADMR, CCMDL, MSAP, SGC, La Poste*, SDMIS, gendarmeries...)	<p>2 parts</p> <p>Facturation à la commune ou directement à l'association</p>	

* Si bâtiment distinct de la mairie

Bâtiment associatif (vestiaire de football, boulodrome, local pour les chasseurs, autres...)		
Crèche	Selon la capacité d'accueil : -15 : 4 parts 15 et + : 8 parts	
Assistante maternelle et MAM	1 part / assistante maternelle	
Etablissement scolaire (école, collège, lycée) Groupe scolaire Ferme accueil de jour Foyer d'accueil de jour type ESAT (sans hébergement) Piscine	Selon le nombre d'élèves inscrits / la fréquentation : - 50 : 1 part 51 à 100 : 2 parts 101 à 300 : 4 parts 301 à 500 : 6 parts 501 à 1000 : 8 parts 1001 et + : 16 parts	
Cantine scolaire (cuisine sur place ou livraison de repas)	1 part pour 20 repas	
MFR, ESAT, école d'apprentissage Etablissement de soin avec hébergement (hôpital, EHPAD, ADAPEI...)	1 part / lit (restauration incluse)	Attestation d'entrée de l'établissement d'accueil
Hébergement collectif touristique Gîte (dont gîte à la ferme) Chambre d'hôtes / chez l'habitant Hôtel, location saisonnière	Selon la capacité d'hébergement : -5 : 1 part 6 à 10 : 2 parts 11 à 15 : 3 parts 16 à 20 : 4 parts 21 à 50 : 6 parts 51 à 70 : 8 parts 71 et + : 12 parts	
Camping (dont camping à la ferme)	0,5 part / emplacement pour une année et calcul au prorata en fonction de la durée d'ouverture	Attestation d'ouverture et de fermeture
Restaurant, restauration rapide	Selon le nombre de couverts : -20 : 2 parts 21 à 50 : 4 parts 51 à 100 : 6 parts 101 et + : 8 parts	

* Si bâtiment distinct de la mairie

Traiteur	Activité principale : 4 parts Activité secondaire : 2 parts	
Autre entreprise	<p>Toutes les entreprises (artisan, commerçant, SARL, SCI, micro-entreprise...) sont facturées 1 part minimum et en fonction du nombre d'actifs :</p> <p>-3 : 1 part 3 à 10 : 2 parts 11 à 50 : 4 parts 51 à 100 : 8 parts 101 à 200 : 12 parts 201 et + : 16 parts</p> <p>Les entreprises faisant appel à un prestataire pour l'évacuation de leurs déchets sont facturées 1 part forfaitaire. Un dégrèvement de cette part est possible sur demande avec présentation d'un justificatif pour l'année en cours. Attention, dans ce cas, l'accès en déchèterie est refusé.</p>	<p>Extrait Kbis</p> <p>Contrat pour une prestation de collecte et d'élimination des déchets et factures récentes du prestataire</p>
Agriculteur	0 part	Extrait Kbis
Entreprise agricole avec saisonnier(s) agricole(s) hébergé(s)	0,5 part / lit (restauration incluse)	

* Si bâtiment distinct de la mairie